



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Motion

Luxembourg, le 15 octobre 2020
Dépôt : Claude Wiseler
Groupe politique CSV

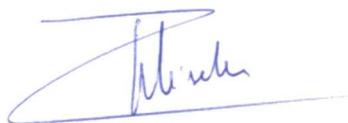
La Chambre des Députés,

- Vu les conclusions du Conseil européen du 19 août 2020 sur la Méditerranée orientale et les conclusions du Conseil du 27 février 2020 sur les activités de forage illégales de la Turquie en Méditerranée orientale ainsi que les conclusions du Conseil des 17 et 18 octobre 2019 sur les activités de forage illégales de la Turquie dans la zone économique exclusive de Chypre,
- Sachant que la Méditerranée orientale est de longue date un lieu de tensions politique, économique et géostratégique; que l'escalade des tensions en Méditerranée orientale est exacerbée par les mesures unilatérales prises par la Turquie dont ses actions militaires;
- Constatant que la découverte d'importants gisements gaziers ces dernières années a aggravé les disputes au sujet des frontières maritimes dans cette région;
- Sachant que le 10 août 2020, la Turquie a envoyé un navire de prospection sismique accompagné de navires de guerre dans les eaux de la République de Chypre et de la République hellénique ;
- Constatant que le navire de forage Turc cherchait du gaz naturel depuis des mois dans le ZEE de Chypre ;
- Sachant que la tension s'était aggravée fin août, lorsque les deux pays ont mobilisé leurs forces militaires;
- Constatant qu'Ankara multiplie les déclarations hostiles et les démonstrations de force ;
- Constatant que la Turquie s'oppose depuis des décennies au retrait de ses troupes d'occupation de Chypre ;

- Considérant que les tensions entre la Grèce et la Turquie pourraient déboucher sur une confrontation militaire à éviter ;
- Considérant que le Conseil Européen des 1^{er} et 2 octobre a fixé des conditions et des délais très précis pour la fin des actions illégales de la Turquie ;

Invite le Gouvernement,

- À exprimer clairement son soutien et sa solidarité avec la République hellénique et la République de Chypre, dont la souveraineté et les droits souverains doivent être respectés ;
- À contribuer à éviter un affrontement armé en Méditerranée orientale ;
- À inviter toutes les parties à s'engager ensemble à négocier la délimitation des ZEE et du plateau continental, dans le plein respect du droit international ;
- À revendiquer un environnement stable et sûr en Méditerranée orientale et l'instauration de relations mutuellement avantageuses fondées sur la coopération ;
- À exiger l'arrêt immédiat d'actions unilatérales par la Turquie violant le droit international et les droits souverains des États membres de l'UE.



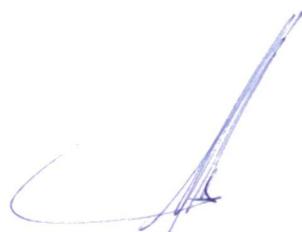
O. Winler



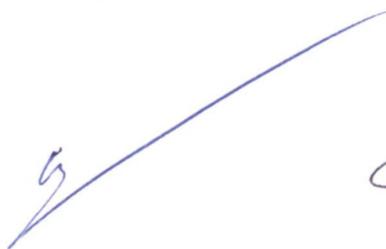
Y. Crochetier



S. Empain



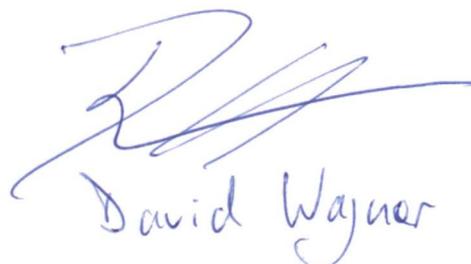
G. Grass



F. Kuntze



Sven CLEMENT



David Wagner